



**ELITE** 2019  
**DESIGN**  
**AWARD**

# **ELITE** **DESIGN** **AWARD 2019**

## **RÈGLEMENT DU CONCOURS**

### **Article 1. Organisateur**

L'entreprise Elite, créée en 1895 et dont le siège est situé en Roveray 198, 1170 Aubonne, organise à compter du 10 septembre 2018, la deuxième édition du « Elite Design Award », récompensant la création de supports de lit avec pour thème: « le lit haute couture ».

### **Article 2. Conditions de participation**

Le concours Elite Design Award est ouvert à toute personne physique appartenant aux catégories suivantes:

- » Professionnels diplômés d'une école de design, d'architecture, d'architecture d'intérieur et d'ingénierie
- » Professionnels non diplômés, mais pouvant justifier d'une expérience professionnelle dans l'univers du design, de l'architecture ou de l'architecture d'intérieur
- » Étudiants d'école de design, d'architecture, d'architecture d'intérieur et d'ingénierie
- » Toute personne ayant l'envie d'innover dans la literie

Les participants peuvent concourir soit seuls, soit par équipe (effectif maximal: 2 personnes). Les équipes peuvent être interdisciplinaires et se composer de

plusieurs profils complémentaires: designer produit, architecte, architecte d'intérieur, ingénieur, graphiste, etc.

**Disqualification:**

**Si envoi de plus d'un projet par équipe ou par personne.**

**Si inscriptions multiples.**

**Si le projet contient plus de 3 pages ou moins de 3 pages.**

**Si l'équipe compte plus de 2 personnes.**

Les participants déclarent être les propres auteurs de leur projet, lequel sera présenté pour la première fois dans le cadre du concours Elite Design Award. Les projets devront constituer une création originale n'ayant pas, à la connaissance des participants, d'existence sur le marché ou dans l'histoire du design.

### **Article 3. Modalités d'inscription et de dépôt des dossiers**

#### **INSCRIPTION AU CONCOURS**

L'inscription au concours Elite Design Award s'effectue du 10 septembre au 1<sup>er</sup> novembre 2018 à minuit (heure de Genève) exclusivement sur notre site internet [www.elitedesignaward.ch](http://www.elitedesignaward.ch).

Pour l'obtention de son numéro d'inscription, le(a) candidat(e) devra envoyer les documents suivants par email à [eda@elitedesignaward.ch](mailto:eda@elitedesignaward.ch):

- » 1 photocopie de la carte d'identité ou du passeport du(de la) ou des participant(e)(s), (permis de séjour, permis de conduire ne sont pas pris en compte)
- » 1 photocopie de la carte d'étudiant pour les candidat(e)s étudiants
- » 1 photo portrait
- » 1 biographie (env. 300 mots en anglais, se référer aux biographies des gagnants 2018)

## DÉPÔT DE PROJET

3 planches A4 paysage de présentation projet au format PDF  
(poids maximum 4 Mo)

- » La première planche consiste à décrire le concept global par des visuels et du texte précisant les usages, l'environnement et l'expérience qu'il offre. (300 mots maximum).
- » La deuxième planche contiendra des éléments descriptifs avec 1 plan et 1 élévation, le ou les détails clés, les matériaux et couleurs utilisés.
- » La troisième page montrera l'univers du projet par la représentation d'une planche de tendances.

Les textes du dossier doivent être rédigés en anglais. Toutes les planches devront être anonymes, seul le numéro d'inscription figurera sur tous les documents, en bas à droite.

### Article 4. Examen des dossiers de candidature et sélection du jury

A l'issue du dépôt des projets, le jury se réunira en janvier 2019 afin de sélectionner les lauréats. Les délibérations du jury se dérouleront à Aubonne, siège de l'entreprise Elite.

### Article 5. Remise des prix lauréats

La remise des prix aux trois lauréats se tiendra à Milan, lors d'une cérémonie organisée par Elite durant la Design Week 2019.

Par ailleurs, l'entreprise Elite prendra en charge le déplacement des lauréats, jusqu'à concurrence d'un montant de 350 CHF par lauréat.

## Article 6. Calendrier

- » **10 septembre 2018:** lancement du concours
- » **1<sup>er</sup> novembre 2018:** date limite des inscriptions pour l'obtention d'un numéro d'inscription
- » **10 décembre 2018:** rendu des projets (date/heure de l'envoi par email faisant foi)
- » **Janvier 2019:** sélection des projets par le jury
- » **Février 2019:** annonce des lauréats\*
- » **9-14 avril 2019:** présentation des projets et remise des prix à la Design Week de Milan 2019

*\*Les lauréats seront informés par email. Les participants non gagnants seront informés des résultats uniquement via les réseaux sociaux.*

## Article 7. Le jury

Le choix du jury est absolu. Le jury n'a pas d'obligation de justifier les décisions et il est libre de ne pas attribuer l'ensemble des prix. Ses décisions ne peuvent pas faire l'objet de recours.

## Article 8. Critères de sélection

Les candidatures ne respectant pas le présent règlement ne seront pas prises en compte. Le jury examinera les dossiers et évaluera les projets selon les critères suivants:

- » Cohérence avec le positionnement de l'entreprise (artisanat, luxe, bien-être)
- » Qualité de la présentation et de la narration (clarté)
- » Qualité esthétique du projet
- » Qualités fonctionnelles du projet (usage et expérience)

- » Faisabilité technique et fonctionnelle
- » Créativité, originalité de la réponse à la thématique proposée et au cahier des charges

### **Article 9. Prix**

Les lauréats recevront une dotation totale de:

- » 1<sup>er</sup> prix 5'000 CHF
- » 2<sup>e</sup> prix 3'000 CHF
- » 3<sup>e</sup> prix 2'000 CHF

Dans le cas d'un projet proposé par une équipe, le prix sera adressé à la personne que les candidats auront désignée comme candidat(e) n°1 sur le formulaire d'inscription. Celui-ci se chargera de le partager avec son(a) coéquipier(ère) ou de le mettre en commun avec celui(elle)-ci.

### **Article 10. Respect de l'anonymat**

Les propositions présentées au jury seront anonymes. Les dossiers informatiques seront traités par des personnes différentes des membres du jury qui seront chargées de contrôler la validité des candidatures. Toute mention de nom ou marque distinctive apparaissant sur la présentation d'un projet au jury est susceptible de causer la disqualification de la candidature.

### **Article 11. Responsabilités**

L'entreprise Elite ne saurait être tenue responsable du report, de la modification ou de l'annulation du concours Elite Design Award qui interviendraient pour des raisons indépendantes de sa volonté. Elle ne pourra être tenue responsable de tout événement ou cas de force majeure susceptibles d'entraîner des difficultés ou impossibilités d'accès au site web.

La participation au concours Elite Design Award étant conditionnée par la connexion au réseau Internet, l'entreprise Elite se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, bug, virus, ou intervention d'un tiers non autorisé empêchant le bon déroulement du concours Elite Design Award.

## **Article 12. Droit de la propriété intellectuelle**

Chaque participant(e) demeure propriétaire de son projet et donc des droits afférents. Il(elle) lui appartient de protéger au mieux sa création, notamment par tout moyen de preuve de date de création et, le cas échéant, en déposant tout titre de propriété industrielle tel qu'un brevet ou un modèle. À ce titre, l'entreprise Elite décline toute responsabilité en cas de préjudice causé au(à la) participant(e) du fait d'une protection insuffisante, irrégulière ou non valable.

Par leur inscription, les participants attestent:

- » qu'ils ont eux-mêmes créé le projet qu'ils présentent.
- » qu'aucun droit de tiers (particulièrement les droits de la personnalité ou les droits d'auteurs) ne sera lésé de leur fait par les publications d'Elite SA, et qu'ils déchargent Elite SA de toute responsabilité en cas de revendications de tiers à cet égard. Les participants s'engagent à contester immédiatement les revendications de tiers concernant la violation de droits (particulièrement de droits de la personnalité et de droits d'auteurs) et à prendre à leur charge l'ensemble des frais, y compris les prestations en dommages-intérêts, qui en résulteraient pour Elite SA.

Les participants auteurs des projets lauréats attestent:

- » qu'en cas de nomination, ils cèdent totalement et exclusivement leurs droits de propriété à Elite SA en vue d'une éventuelle commercialisation contre rémunération réglée par le présent règlement.

### **Article 13. Royalties**

En cas de nomination et de commercialisation d'un projet, le(a) participant(e) auteur de celui-ci se voit conférer des royalties à hauteur de 4% sur le prix de vente (hors taxes) fixé par Elite SA, sur chaque vente représentant le projet, contre la cession totale et exclusive de ses droits sur celui-ci. Elite SA se réserve le droit de ne pas commercialiser de projet gagnant.

### **Article 14. Promotion et publication des résultats**

Les lauréats bénéficieront a minima d'une exposition à Milan lors de la Design Week 2019.

### **Article 15. Droit applicable et for juridique**

Le présent règlement et toute participation au concours sont soumis au droit suisse exclusivement. En cas de litige, le for est à Lausanne, Suisse.